

**ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE FONCTION POUR LA PRESIDENCE DE
LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 31
MAI 2023**

Service Affaires Juridiques
BC

Le Maire de Choisy le Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-18 qui confère au Maire le droit de déléguer une partie de ses fonctions,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 N° 20.065 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération N° 20.076 du 16 juillet 2020 désignant les élus représentants la commune à la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Vu la délibération N° 21.038 du 10 mars 2021 désignant les représentants des associations locales à la commission consultative des services publics locaux,

Considérant l'empêchement de Monsieur le Maire, Président de la commission Communale des Services Publics Locaux d'appel pour la séance du 31 mai 2023,

ARRETE

Article 1 : Madame LANTERNIER Lucie, conseillère municipale déléguée, est désignée pour représenter Monsieur Tonino PANETTA, empêché d'assister à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 31 mai 2023.

Article 2 : Autorise la présidente déléguée à signer toutes les pièces et documents relatifs aux dossiers présentés dans ladite commission.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- A l'intéressée,
- Madame la Préfète du Val-de-Marne

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication.

Par courrier à l'adresse suivante : Tribunal Administratif de Melun 43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN Cedex

Par voie dématérialisée via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à, Choisy-le-Roi, le 11 mai 2023

Le Maire,